



Rénovation

Confort et économies pour toutes et tous

Au programme...

1. Contexte et objectifs
2. Votre parcours rénovation
3. Investir dans votre bien
4. Vos partenaires





1. Contexte légal

L'énergie est une compétence cantonale et communale.

La nouvelle loi valaisanne sur l'énergie:

- L'énergie devient un intérêt cantonal (art. 18, 25)
- Lors du remplacement d'un chauffage existant, la production de chaleur devrait être renouvelable (art. 38, 40)
- Les installations de chauffage électriques centralisés existantes doivent être remplacées dans un délai de 15 ans (art. 39).
- En cas de dépose de la couverture d'une toiture existante, les bâtiments doivent être équipé pour produire une part d'électricité ou de chaleur. (art. 43).

1. Contexte légal



L'énergie est une compétence cantonale et communale.

Le règlement communal des constructions et des zones (RCCZ) est en cours de révision. Des articles touchant à l'énergie sont prévus dans la nouvelle mouture.

- Délai d'entrée en vigueur estimé: 2028
- Normes d'isolation, sources d'énergie à prioriser...

1. Contexte communal

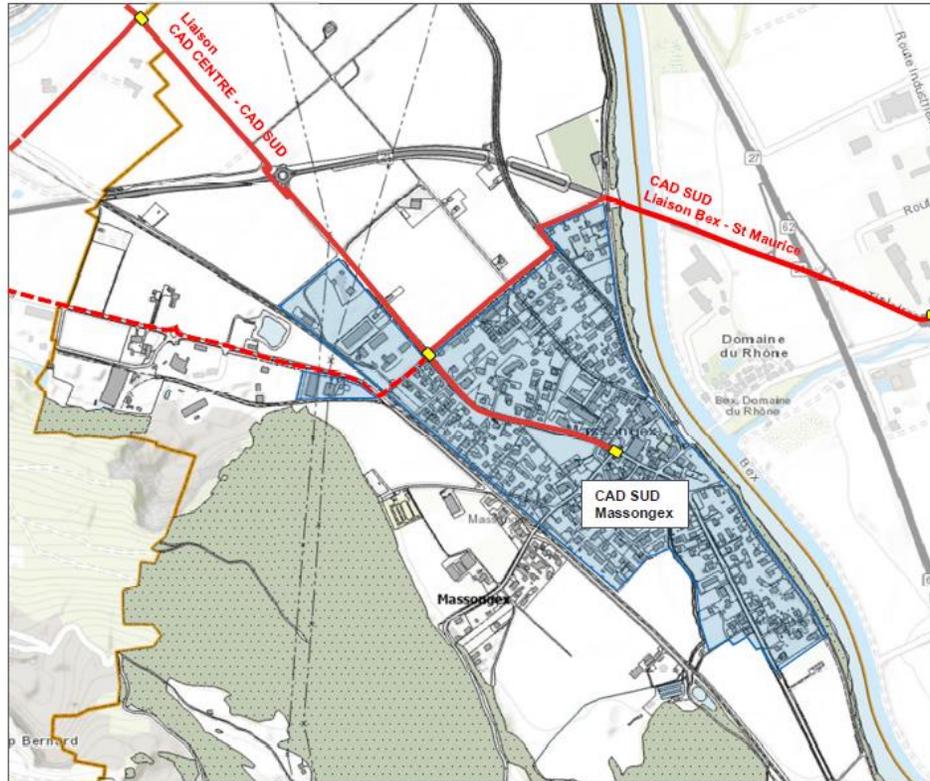


Planification énergétique territoriale, objectifs 2035

- ↓ 14% les besoins de chaleur du parc bâti par habitant
- ✓ 44% d'énergie primaire renouvelable pour le chauffage et l'eau chaude
- ↓ 14% la consommation d'électricité du parc bâti par habitant
- ↓ 50% les émissions de GES du parc bâti

Le chauffage à distance (**CAD**) représente une réelle opportunité pour atteindre ces objectifs.

1. Contexte



Secteur projeté par la Satom, non définitif

Le **CAD de Satom** devrait arriver prochainement à Massongex.

Dès aujourd'hui, planifiez vos travaux !

1. Contexte légal

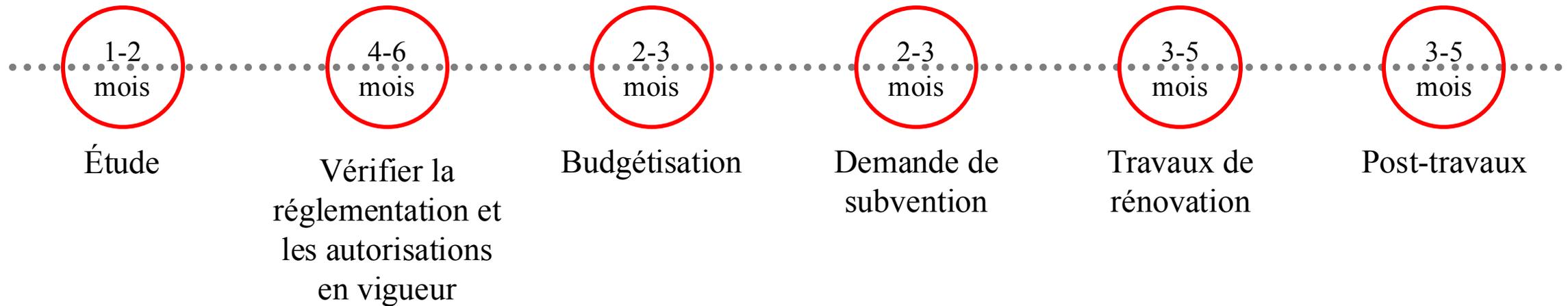


L'énergie est une compétence cantonale et communale.

Un règlement sur le chauffage à distance est en cours de préparation pour clarifier les modalités de raccordement au thermoréseau.

- Délai d'entrée en vigueur estimé: fin 2025
- Implantation du réseau, droits et devoirs des parties, zones de déploiement, raccordement des bâtiments publics...

2. Votre parcours rénovation



2. Votre parcours rénovation



D'où vous partez ? Documents et informations à collecter

- Factures de chaleur, d'eau chaude et d'électricité des 3 dernières années (chez les distributeurs)
- Plans du bâtiment
- Répertoire des pannes et problèmes (ex. étanchéité)
- Historique des rénovations (ex. isolation, fenêtres, etc.)
- État du fonds de rénovation
- Système de chauffage, puissance et année de pose (plaquette à côté du chauffage)

2. Votre parcours rénovation



D'où vous partez ? Le CECB+ est votre feuille de route



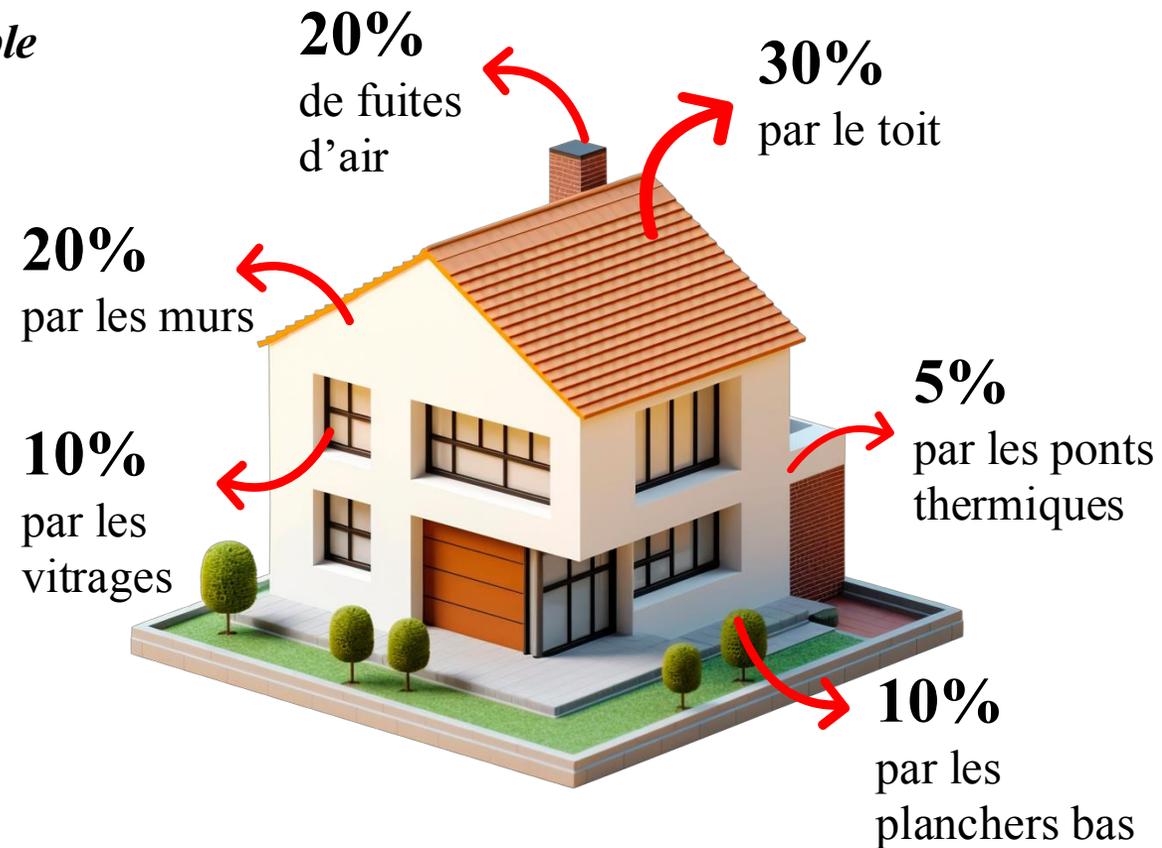
- ✓ Analyse de l'état actuel du bâtiment
- ✓ Priorités de rénovations et économies escomptées
- ✓ Ordres de grandeur budgétaires des travaux et retours sur investissements
- ✓ 1 heure de conseil avec le rapport

- Trouver un expert CECB+: <https://www.cecb.ch/expertes>
- Demander la subvention communale (**avant l'étude!**): <https://www.massongex.ch/energie/>
- Réaliser l'audit et bénéficier de l'entretien conseil

2. Votre parcours rénovation



Focus sur le CECB: exemple
Pertes de chaleurs





2. Votre parcours rénovation

État des lieux

- Analyse de l'état actuel du bâtiment
 - Forces et faiblesses, besoins en matière de rénovation
 - Examiner les parties communes et privatives
- Solliciter l'expertise d'un professionnel
 - Ligne de conseil énergie
 - Possibilité de réaliser un CECB ou CECB+
- Vérifier la réglementation et les autorisations en vigueur
 - Permis de construire ou mise à l'enquête nécessaire?
 - Loi cantonale sur l'énergie
 - Consulter les règlements communaux
 - Autres exigences légales

2. Votre parcours rénovation



Mise en marche du projet de rénovation

- Identifier les mesures de rénovation
 - Sur la base des analyses → sélection du scénario pertinent
 - Prioriser les travaux qui bénéficieront à l'ensemble de copropriétaires
- Planifier et réaliser la budgétisation
 - Valider le scénario de rénovation et désigner un mandataire pour superviser
 - Demandes de devis aux prestataires définis
 - Plan de financement
 - Fond de rénovation
 - Financement bancaire spécifique pour rénovation
 - Demandes de subvention **avant le début des travaux**

2. Votre parcours rénovation



Demander des subventions

www.francsenergie.ch

Le répertoire avec toutes les subventions possibles (fédérales, cantonales et communales)!

2. Votre parcours rénovation



Pendant les travaux

- Réaliser le suivi des prestataires ou mandater un responsable de projet

Après les travaux

- Exploitation correcte des installations et optimisations si nécessaire
- Suivi des consommations
- Travailler ensemble à réduire les factures
- Obtention des subventions cantonales et communales

2. Votre parcours rénovation



Profitez...

- Moins de charges
- Plus de confort
- Moins de CO₂
- Qualité de vie

Mesure entreprise	Tonnes de CO ₂ évitées par année
Chauffage fossile/électrique → PAC	Jusqu'à 9 tonnes
Chauffage fossile → chauffage à bois	Jusqu'à 9 tonnes
Chauffage fossile → CAD	Jusqu'à 8 tonnes
Panneaux solaires thermiques	1 – 9 tonnes
Mieux isoler	0,9 – 5 tonnes
Panneaux solaires photovoltaïques	0,8 – 1,6 tonnes

3. Investir dans votre bien

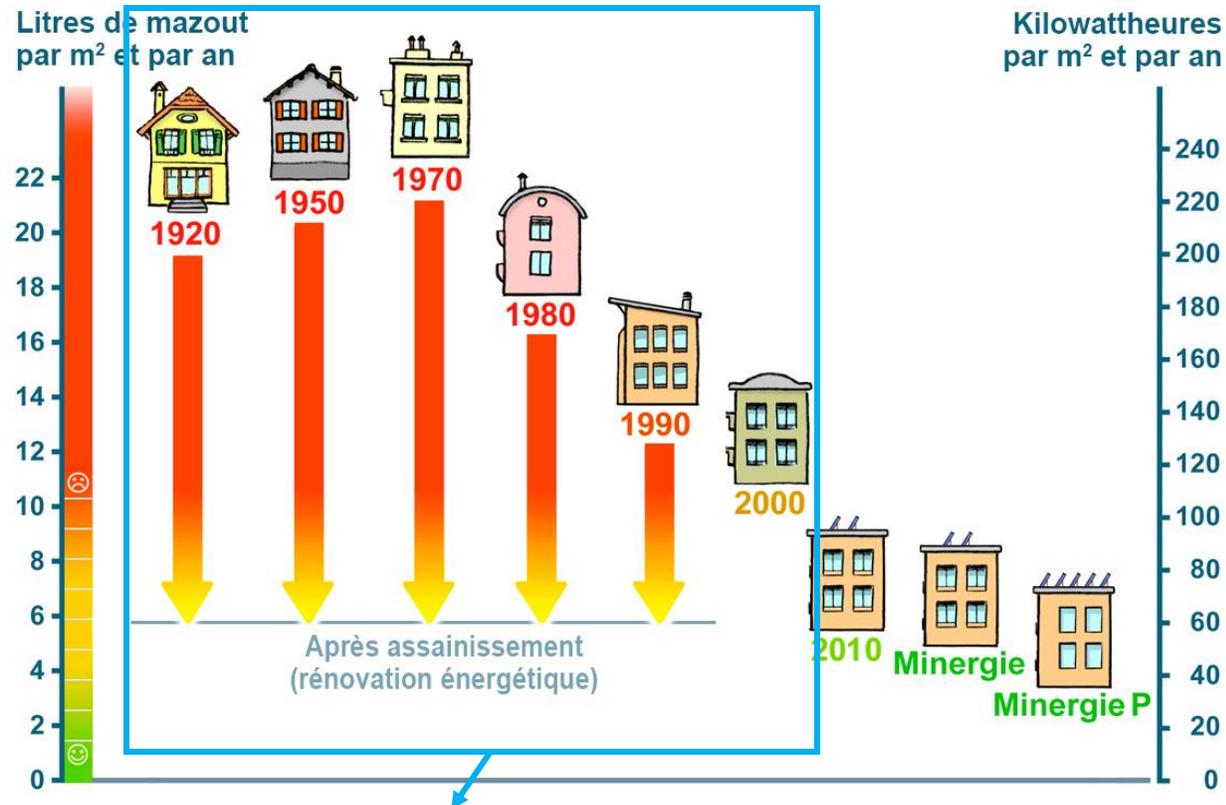


- A. Isoler
- B. Passer au renouvelable
- C. Produire de l'électricité
- D. Optimiser
- E. S'équiper en bornes de recharge
- F. Intégrer la biodiversité



3A. Isoler

3A. Quand isoler ?



Plus un bâtiment est ancien, plus l'isolation fait du sens

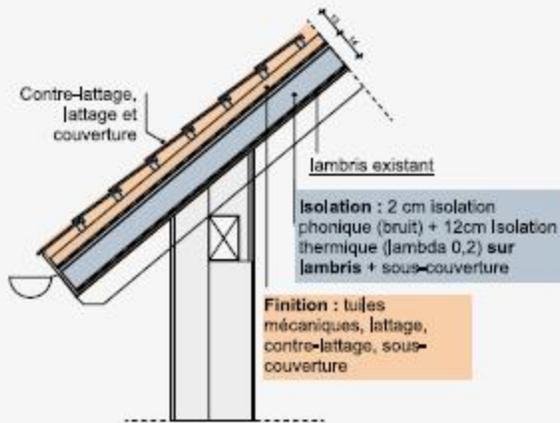


3A. Isoler sa toiture

- Réfection de toiture → autorisation de construire nécessaire
- Isolation intérieur ou extérieur selon le type de bâtiment et la volonté
 - Intérieur (sous chevrons): 300-325 CHF/m²
 - Extérieur (sur chevrons): 255-300 CHF/m² hors échafaudages
- OURE: obligation de mise aux normes si travaux importants

Mesure subventionnée	Canton	Commune
Isolation thermique du toit	70.-/m ² 30% max. de l'investissement	20% de la subvention cantonale, max. 10'000.-

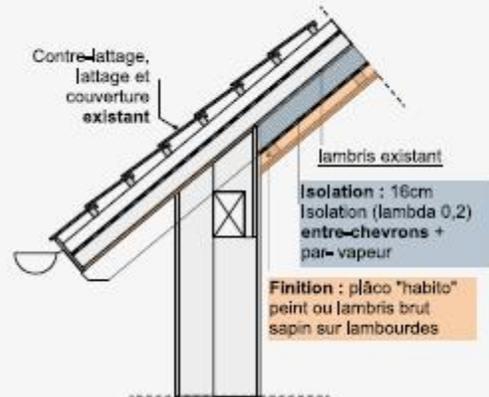
3A. Isoler sa toiture



- Pas d'intervention dans appartements
- Demande d'autorisation nécessaire
- Plus performance mais nécessite échafaudage
- Non-autorisé sur les bâtiments classés à l'inventaire ISOS

Isolation sur chevrons

Démontage couverture existante, nouvelle étanchéité toiture et couverture simple



- Pas d'échafaudage
- Travaux plus impactants et rendent le domicile inhabitable durant le chantier

Isolation entre/sous chevrons

Pose d'une isolation entre ou sous les chevrons

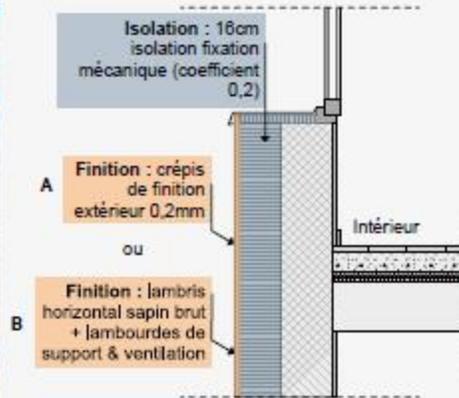


3A. Isoler ses façades

- Isolation façades → autorisation de construire nécessaire
- Isolation intérieur ou extérieur selon le type de bâtiment et la volonté
 - Sous chevrons: 275-295 CHF/m²
 - Sur chevrons: 405-440 CHF/m² (hors échafaudages)
- OURE: obligation de mise aux normes si travaux importants

Mesure subventionnée	Canton	Commune
Isolation thermique des façades	70.-/m ² 30% max. de l'investissement	20% de la subvention cantonale, max. 10'000.-

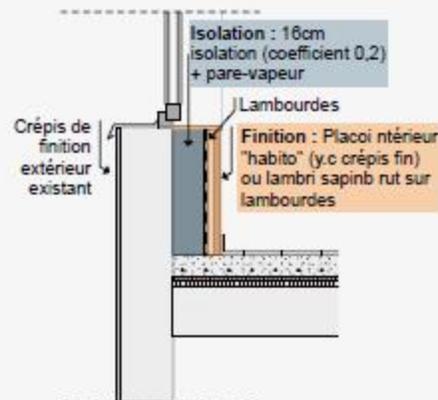
3A. Isoler ses façades



- Système le plus efficace mais pas toujours possible selon les matériaux de la façade, les balcons ou encore la protection du patrimoine
- Coupe certains ponts thermiques existants

Pose d'une isolation périphérique

Pose d'une isolation extérieure avec fixation, treillis, crépis fin 2mm de finition



- Perte de place à l'intérieur, moins efficace et nécessite une rénovation intérieure complète
- Risque de ponts thermiques et moisissures : vigilance requise pour la physique du bâtiment
- Travaux : impact majeur sur l'utilisation des espaces intérieurs pendant leur réalisation

Pose d'une isolation intérieure

Pose d'une isolation intérieure 16 cm en 2 couches, avec châssis métallique et double plaque de placo et finition intérieure



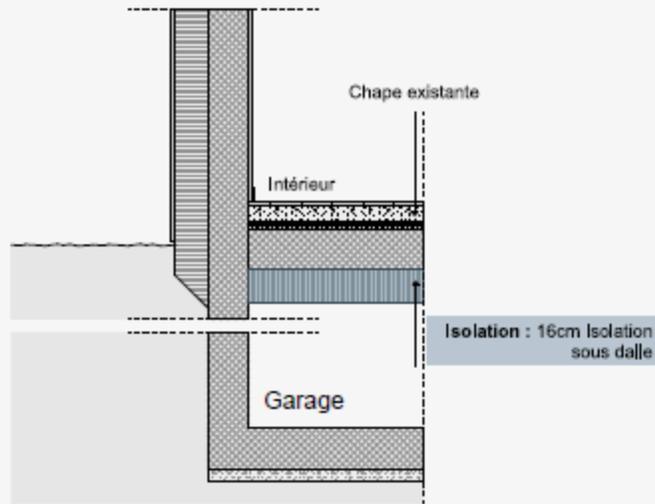
3A. Isoler le sol

- Opportunité pour intégrer un chauffage au sol (compatible CAD)
- Isolation intérieur ou extérieur selon le type de bâtiment et la volonté
 - Sous dalle : 120-140 CHF/m²
 - Sur radier : 385-420 CHF/m²
- Autorisation de construire nécessaire

Mesure subventionnée	Canton	Commune
Isolation thermique du sol*	70.-/m ² 30% max. de l'investissement	20% de la subvention cantonale, max. 10'000.-

*uniquement disponible en cas d'isolation intérieure, isolation d'une dalle située contre un espace non chauffé exclu

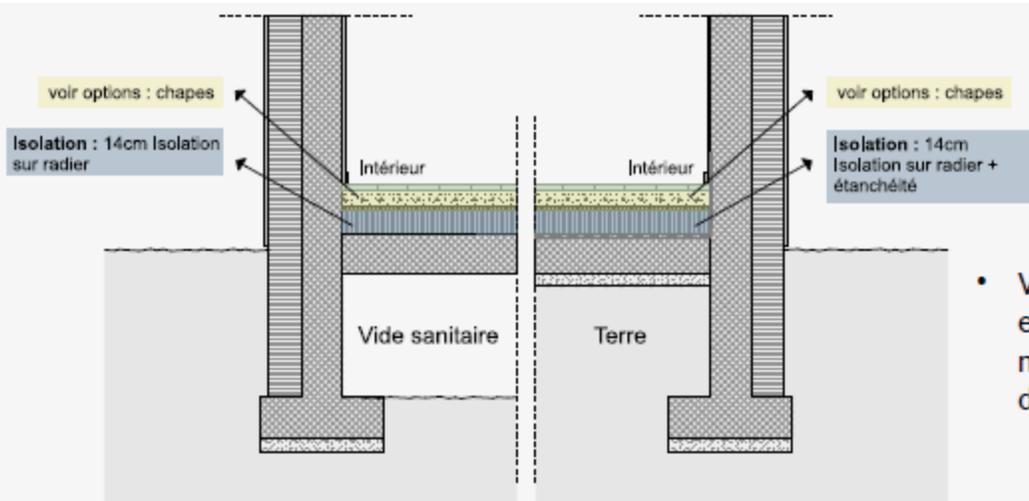
3A. Isoler le sol



- Bonne opportunité d'intégrer un chauffage au sol, mais nécessite des travaux importants
- L'habitation n'est plus utilisable durant les travaux

Pose d'une isolation intérieure

Pose d'une isolation intérieure avec nouveau revêtement



- Variante facilement mise en œuvre et coûts réduits, mais pas de subventions disponibles.

Pose d'une isolation extérieure

Pose d'une isolation intérieure extérieure par le vide sanitaire ou le plafond du sous-sol



3A. Les menuiseries

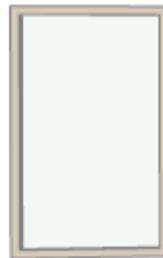
- Changement de fenêtres
- Autorisation de construire dans certains cas
- Respecter les exigences énergétiques en cas de remplacement



Fenêtre double OSB
(bois/triple vitrage)
1'900 CHF/pce
(dimension « standard »)



Fenêtre simple OSB
(bois/triple vitrage)
1'500 CHF/pce
(dimension « standard »)



Fenêtre fixe standard
(bois/triple vitrage)
1'800 CHF/pce
(forme « standard »)



Porte d'entrée principale
(bois/EI30)
6'500 CHF/pce
(dimension « standard »)

NB: Le prix H.T comprend le démontage de l'ancienne fenêtre, son évacuation et la pose de la nouvelle fenêtre.



3B. Passer au renouvelable

3B. Pourquoi changer de chauffage ?



- Cadre légal qui évolue → le renouvelable devient la norme
- Changer de chauffage permet de :
 - Augmenter le confort du logement
 - Se tourner vers le long terme
 - Réduire sa facture
 - Réduire son impact environnemental
 - Augmenter la valeur immobilière du bien

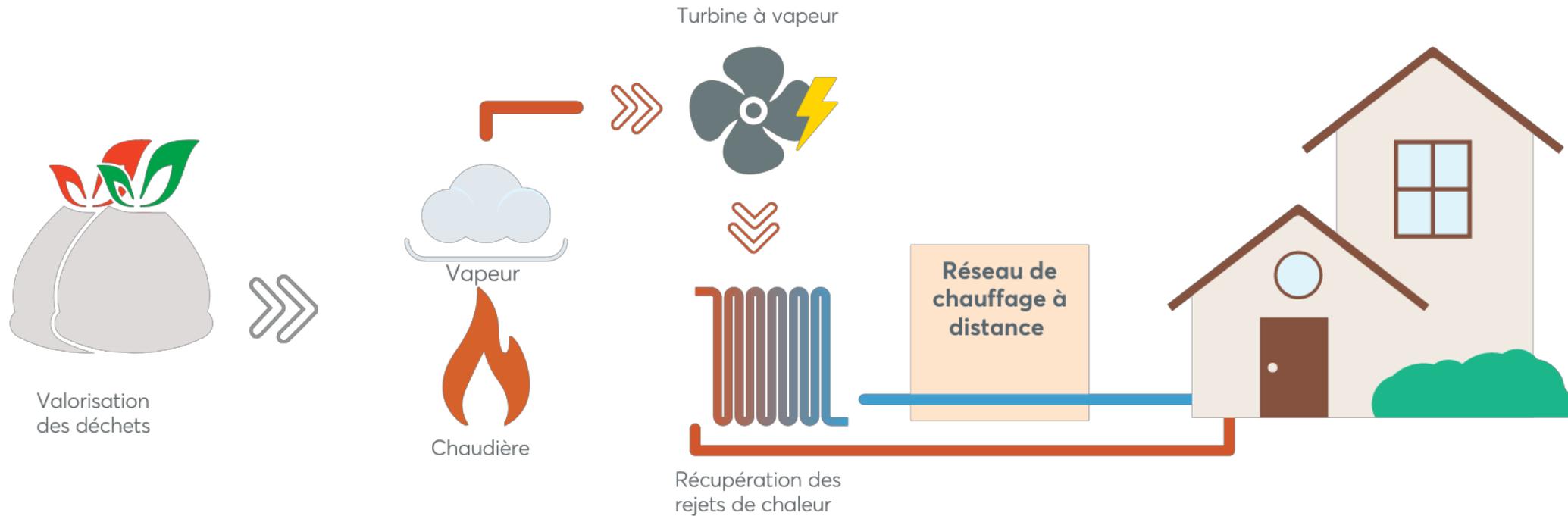


3B. Obligations

- Fin des chauffages électriques centralisés → 2040
- Interdiction de remettre du fossile → dès 2025
- Lors du remplacement d'un chauffage existant, la production de chaleur devrait être renouvelable
 - Certaines dérogations possibles (bâtiment avec CECB D ou meilleur, réduction de 20% des consommations énergétiques, etc.)
- Autorisation de construire nécessaire

Attention: en cas d'installation d'une pompe à chaleur pouvant produire du froid, la pose de panneaux solaires est exigée

3B. Chauffage à distance



[Brochure Satom](#)

3B. Chauffage à distance



Comment s'y raccorder? – Par Satom

1. Analyse de vos besoins énergétique et du lieu d'habitation
2. Établissement d'une offre
3. Demande et préparation du dossier de subvention
4. Coordination des travaux de génie civil et mise en place des conduites de chauffage
5. Réalisation et mise en place du système de chauffage dans le bâtiment, exécutée par une entreprise locale spécialisée en chauffage et sanitaire

3B. Chauffage à distance



- Le raccordement est subventionné

Mesure subventionnée	Canton	Commune
M-07 Raccordement à un réseau de chauffage à distance	4'000.- + Fr. 9.-/m ² chauffé*hauteur 30% max. de l'investissement	En cours d'analyse



3B. Chauffage électrique

- Nécessite la mise en place d'une distribution hydraulique
 - Sol 1: démolition et nouvelle chape
 - + Moins coûteux, – Plus de travaux
 - Sol 2: Rainurage de chape
 - + Chauffage réactif, – Poussière
 - Sol 3: ajout d'une chape sèche
 - + Chauffage réactif, + Rapide, – Plus coûteux
 - Mural: installation de radiateurs hydrauliques
 - + Moins de travaux, – Encombrant, – Besoin d'espace au mur



3B. Conseil Gratuit

- Pour les chauffages > 20 ans
- Préconisé pour les bâtiments construits après les années 1990
 - Pour les bâtiments construits avant les années 1990, l'établissement d'un CECB+ devrait être privilégié

<https://www.chauffezrenouvelable.ch/>



3C. Produire de l'électricité

3C. Pourquoi produire son électricité ?



- Cadre légal → panneaux photovoltaïques obligatoires dans certains cas
- Investir dans le solaire permet de :
 - Réduire la facture d'électricité des copropriétaires
 - Pour autant que les consommations soient égales avant et après la rénovation
 - Vendre l'électricité produite
 - Installer un système généralement rentable
 - Augmenter la valeur immobilière du bien

3C. Obligations



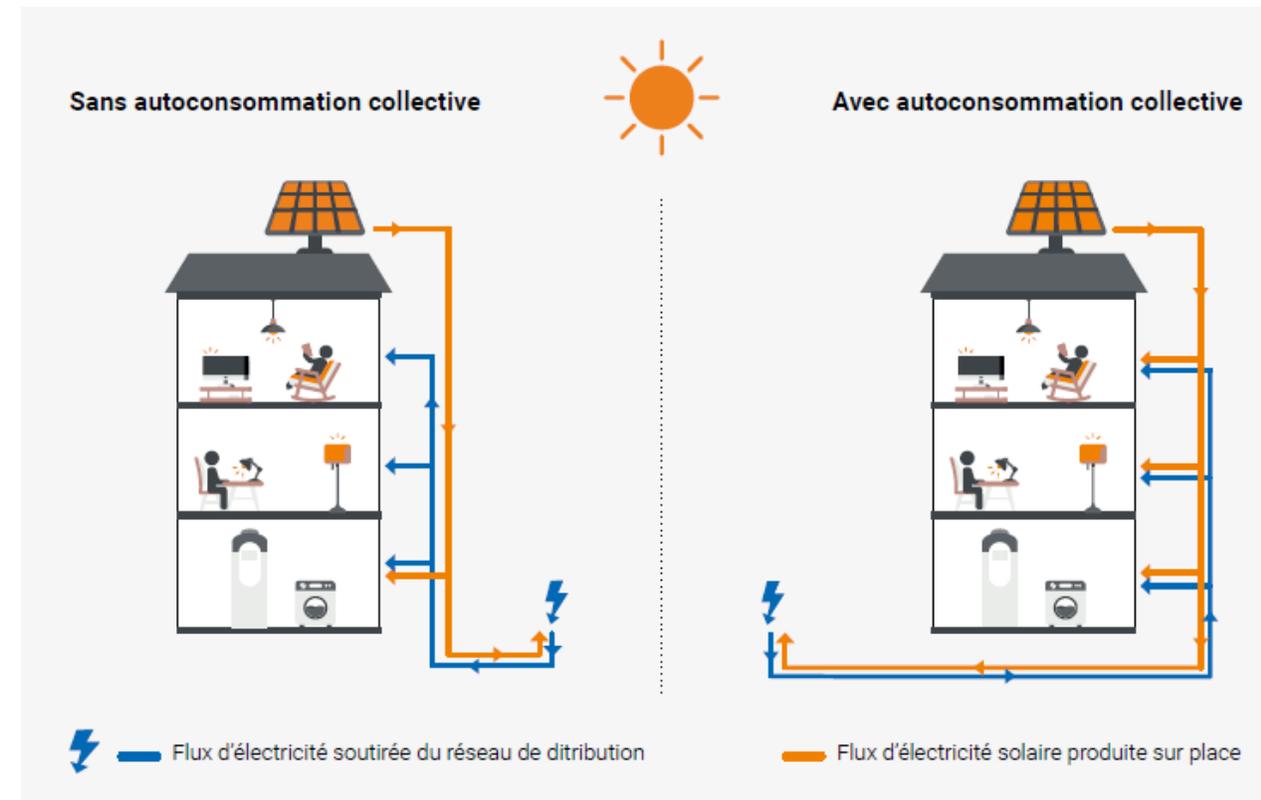
- Obligation d'installer du solaire en cas de dépose de toiture
- Les toits $> 500\text{m}^2$ doivent être équipés dans les 25 ans

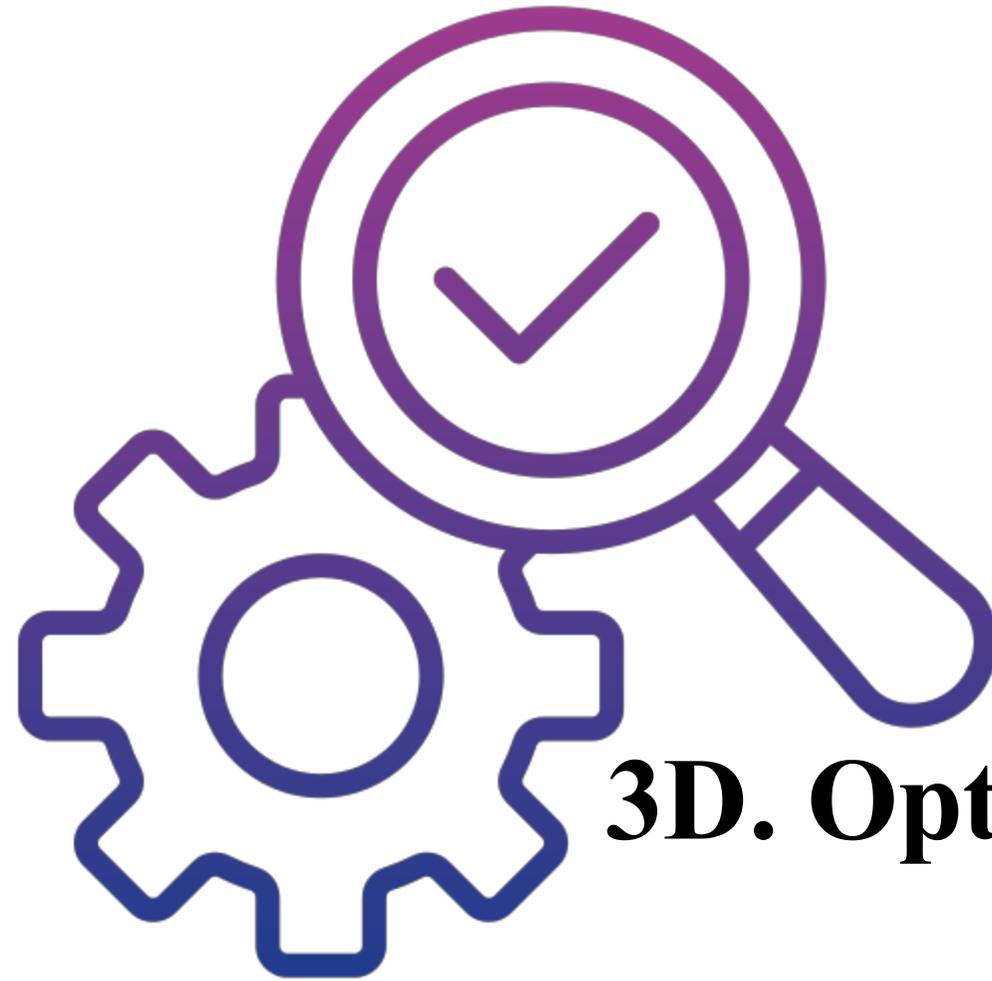
Attention: en cas d'installation d'une pompe à chaleur pouvant produire du froid, la pose de panneaux solaires supplémentaires est exigée

3C. Communauté d'autoconsommation



- Les propriétaires financent l'installation ensemble
- L'électricité produite est en partie consommée sur place, à un tarif préférentiel
- Réinjection sur surplus dans le réseau
- [Solution de partage de Genedis](#)
 - A déterminer avant l'installation des panneaux pour s'assurer des pré-requis techniques





3D. Optimiser

3D. Optimisations ponctuelles légères



- Éteindre l'éclairage du parking
- Entretenir son système de chauffage
 - Ébouage du circuit de distribution hydraulique
 - Réaliser un équilibrage hydraulique
- Détartre le boiler (chaque 4-6 ans)



3E. S'équiper en bornes de recharge

3E. S'équiper en bornes de recharge

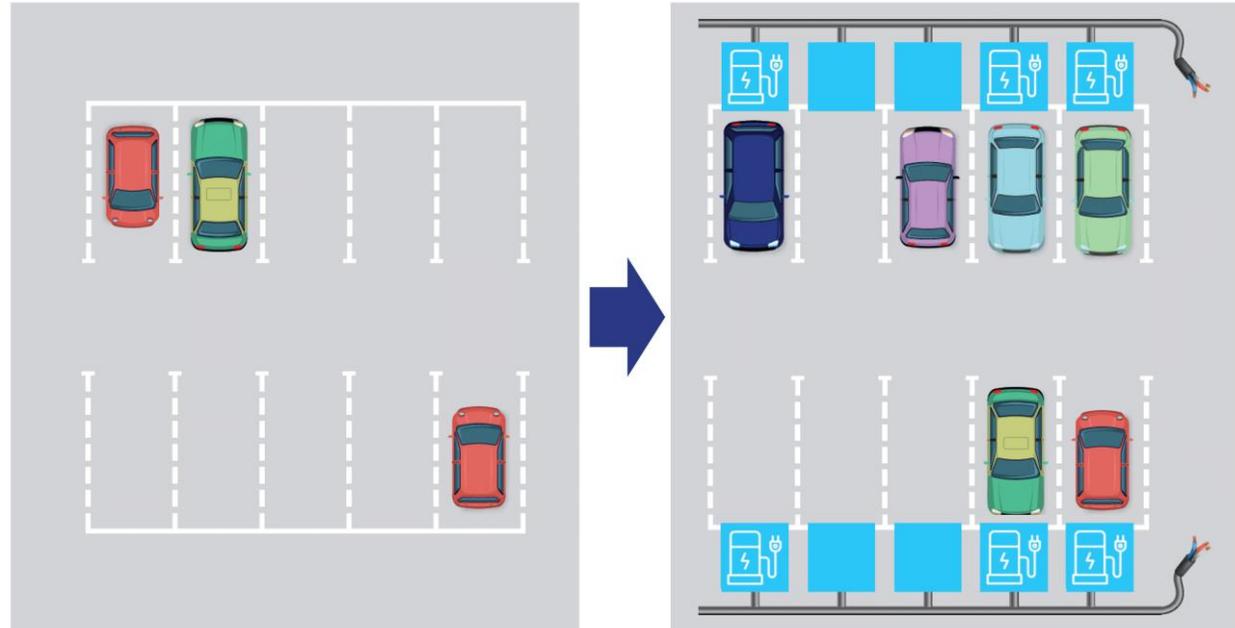


Charg'Immo

- Pré-équipement du parking pour accueillir des bornes de recharge
- Location ou achat de la borne
- Recharge à prix avantageux
- Investissement du propriétaire ou de Genedis

Solution de Genedis

Attention: ampérage disponible, planifier en vue des prochains!





3E. Intégrer la biodiversité



3E. Intégrer la biodiversité



- Brochure « [Le jardin climatique : Astuces et idées pour la promotion de la biodiversité et l'adaptation aux changements climatiques](#) »
- Hirondelles et martinets en danger: aidez-les!
 - La station ornithologique suisse vous renseigne gratuitement si vous en avez avant les travaux ou que vous souhaitez mettre en place des nids



VOGELWARTE.CH

4. Vos partenaires



Genedis

+41 27 763 14 11

[Formulaire de contact](#)

- Raccordements
- CECB+
- Communautés d'autoconsommateurs
- Mobilité électrique
- Etc.



+41 24 472 77 77

[Formulaire de contact](#)

- Raccordements
- Offres
- Etc.



VOGELWARTE.CH

+41 41 462 97 00

[Formulaire de contact](#)

- Présence d'hirondelles et de martinets sur site
- Souhait d'en intégrer



+41 24 475 76 74

durabilite@monthey-energies.ch

- Conseil personnalisé
- Aide à l'appel d'offres
- Comparaison des offres
- Obligations sous l'angle énergétique
- Subventions
- Etc.

Conseil financé par la commune de Massongex!